

« Le pape François a prononcé l'équivalent d'un discours de politique générale devant la représentation la plus qualifiée de l'épiscopat. Il imprime clairement une direction reprise du Concile Vatican II, celle d'une Eglise où prévaut la délibération à tous niveaux, paroissial, diocésain, continental et universel. Le mot écoute revient 17 fois dans ce bref texte.

Une Eglise synodale est bien différente d'un gouvernement central de l'Eglise, légaliste et bureaucratique, décidant tout « d'en haut », comme le dit le pape.. Cette dérive, héritée du droit romain païen, s'est éloignée de la tradition des Pères de l'Eglise, avec laquelle Vatican II a renoué, par delà une interprétation maximaliste de Vatican I qui avait conduit le centre romain à décider des moindres détails quotidiennement. Un exemple : on légifère sur le service de la messe par les petites filles au Pakistan comme au Canada. Ce type de gouvernement empêche les Eglises locales de prendre racine dans les cultures locales, et paralyse le dialogue œcuménique.

Depuis le tout début de son pontificat, le pape François voudrait que les évêques soient pleinement insérés dans leur peuple, capables de « sentir l'odeur des brebis », selon son expression. Certes, les évêques sont à la tête de leur Eglise et responsables de l'Eglise de Dieu, mais valorisant le Peuple de Dieu, à la suite du concile, il refuse nommément de séparer « l'Eglise enseignante » et « l'Eglise enseignée ». Il l'a montré en personne, en adressant un questionnaire à tous les évêques en vue des deux synodes sur la famille, non pour qu'ils le remplissent seul mais pour qu'ils y réfléchissent avec tout leur diocèse. Cette manière de gouverner est loin d'une conception absolutiste du pouvoir où, selon le droit en vigueur, le curé ne rend compte à personne sauf à l'évêque, celui-ci à personne, sauf au pape, et le pape à personne, sauf à Dieu.

« L'Eglise est dans l'évêque et l'évêque dans l'Eglise », comme l'affirmait saint Cyprien (IIIe siècle) et après lui saint Augustin cités par Vatican II. Théologiquement, le collège des évêques est étroitement lié à la communion des Eglises: l'accent neuf du pape François consiste à revivifier ce lien : collège des évêques et synodalité diocésaine vont de pair. C'est à cette condition que son discours du 17 octobre peut privilégier les conférences épiscopales. Non pas à l'échelon national, où elles peuvent ne pas toujours être libres du pouvoir politique, mais continental. La manière d'annoncer l'Evangile, les pratiques pastorales ne peuvent, en effet, être les mêmes en Afrique ou en Occident. Il faut des patriarcats à ce niveau pour que le ministère des évêques soit fécond, le pape François déclarant « ne pas pouvoir tout faire ».

Mais, dans son discours, le pape François promet cette Eglise synodale de tout le poids de ses pouvoirs d'évêque de Rome, qu'il rappelle avec clarté. L'avenir dira si l'écoute et la prise de conseil iront jusqu'à certaines décisions communes. Pour le moment, au nom de ses prérogatives propres, le Pape François indique la route. Celle-ci est grosse de décisions institutionnelles à venir ».